

Depuis le 1^{er} janvier 1971, une personne de 65 ans reçoit une pension de \$80 par mois, et lorsqu'elle n'a aucune autre source de revenu, elle peut être admissible à une aide additionnelle maximum de \$55 par mois. Ce que nous avons gagné en assistance sociale, nous l'avons perdu en universalité. En d'autres termes, la pension de vieillesse n'est plus une pension proprement dite, mais partiellement une pension, et partiellement de l'assistance sociale. Et c'est précisément ce que le peuple n'accepte plus aujourd'hui. J'y reviendrai d'ailleurs tout à l'heure.

Il nous faut absolument baser nos réformes sociales sur les exigences économiques. Au cours des périodes de chômage, comme c'est le cas actuel, l'opinion publique réclame l'abaissement de l'âge de la retraite afin qu'un plus grand nombre de personnes âgées soient retirées du marché du travail et fassent place à l'embauche de personnes moins âgées. D'ailleurs, c'est le principal argument qui a convaincu le gouvernement du Danemark, en 1937, à abaisser l'âge de la retraite à 60 ans.

En 1911, la Nouvelle-Zélande reconnaissait aux personnes âgées de 60 ans le droit à une pension. Et elle a même établi l'âge de 55 ans pour la pension de la femme.

En Australie, en 1910, l'âge minimum d'admissibilité à la pension fut aussi abaissé à 60 ans.

Au Canada, il fallut attendre jusqu'à 1927 pour que soit assuré le versement d'une pitance de \$20 par mois aux personnes âgées de 70 ans et plus. C'est tellement ridicule, monsieur l'Orateur, que j'ai honte de mentionner le montant de la pension. Le Canada, que l'on classe parmi les dix pays les plus riches du monde, ne pourrait-il pas au moins suivre l'exemple des pays que je viens de mentionner?

Aujourd'hui, nous réclamons du gouvernement actuel l'octroi d'une pension selon le coût de la vie pour toutes les personnes âgées du Canada. Je dis bien «pension», et non pas un simulacre de pension, comme la «combinaison» que nous connaissons aujourd'hui. Une pension, c'est un dû et non pas une aide sociale. Et je suis convaincu que notre pays est assez riche pour bien protéger toutes les personnes qui ont consacré les meilleures années de leur vie au progrès de leur pays. Cette pension rétablira la justice sociale distributive, parce qu'elle ne prêterait à aucun favoritisme et ne causerait aucune discrimination, puisque tous recevront le minimum garanti, indépendamment de leur condition sociale ou monétaire.

Combien une telle pension coûterait-elle au trésor canadien? Pas plus que ce que nous déboursions aujourd'hui pour la bureaucratie et du patronage de toutes sortes. Pensons aux millions de dollars qu'il en coûte actuellement au trésor canadien pour la lutte contre le chômage, par exemple, pour le paiement des «cyclages», des recyclages, des «tricyclages», pour faire vivre tous les jeunes qui ont terminé leurs études ou leur recyclage et qui ne peuvent trouver de l'emploi.

Si l'on déplace les crédits consacrés aux travailleurs âgés de 60 à 65 ans aux pensions de l'État, on augmentera les crédits consacrés aux pensions de vieillesse et l'on réduira en même temps, et peut-être plus, les sommes servant à faire vivre les chômeurs ou à les recycler. Il faut bien se rendre compte qu'une famille de chômeurs coûte beaucoup plus cher à l'État qu'un couple de pensionnés. Je puis, monsieur l'Orateur, donner un simple exemple, afin de bien faire comprendre ma pensée. Qu'arrive-t-il à un ouvrier d'usine qui a atteint l'âge de la pension? Cet ouvrier d'usine, chef de famille, quittera son emploi assez rémunérateur pour faire de la place à qui? A un autre

père de famille qui était chômeur. C'est donc dire que l'État faisait vivre ce père de famille qui avait peut-être trois, quatre, cinq ou six enfants, et qui coûtait à l'assistance sociale ou à l'assurance-chômage—surtout à l'assistance sociale—\$250, \$300 ou peut-être \$350 par mois. Il viendra prendre la place de ce père de famille, de ce pensionné, et nous donnerons à ce dernier, dans les conditions actuelles, \$255 par mois.

C'est pour cette raison que je disais tout à l'heure qu'en payant la pension aux gens dès l'âge de 60 ans, le gouvernement serait appelé à déboursier plus d'argent, mais qu'il en économiserait dans de nombreux cas. D'autre part, en rendant cette pension universelle, sans enquête, comme le sont actuellement les allocations familiales, on supprimerait les enquêtes provinciales de toutes sortes, qui coûtent au Trésor aussi cher que le supplément de revenu que 35 p. 100 des pensionnés parviennent à obtenir à cause de leur pauvreté. En considérant ces deux points seulement, on constate que notre assertion est fondée.

Nous demandons enfin que l'épouse reçoive la même pension que son conjoint, lorsque celui-ci a atteint l'âge de la retraite, et nous basons notre demande sur le sens de justice le plus élémentaire. Considérons la famille telle qu'elle existe dans notre société canadienne. Le salaire du chef de famille est encore celui du père. Quand le père était au travail, il était le pilier de l'économie familiale, et lorsqu'il payait ses impôts, il le faisait à titre de chef de famille. N'est-il pas vrai que lorsqu'il ne touche plus son salaire, c'est le chef de famille qui a perdu son revenu, et si c'est une pension qui est appelée à remplacer ce même salaire, n'est-il pas logique que cette pension soit donnée au chef de famille? Autrement, comment peut-on espérer que le père puisse continuer à remplir son rôle de chef de famille, sans les ressources monétaires appropriées?

J'allais dire, comme solution à ce problème, qu'il faudrait apporter un amendement à la loi au titre du chef de famille. Mais il y a un moyen beaucoup plus simple: c'est d'accorder la même pension à sa conjointe, quel que soit son âge. Ainsi, nous atteindrions notre but, soit un revenu familial garanti, et ceci à tous les couples, sans distinction.

Peut-être certains s'opposeraient-ils à ce projet, alléguant que les riches n'ont pas besoin de la pension de vieillesse. Je leur répondrai qu'ils n'en ont peut-être pas besoin, mais qu'ils y ont un droit naturel, comme tous les autres citoyens, parce qu'il s'agira d'une pension, et non pas d'assistance sociale.

Voilà pourquoi, au début de mon discours, j'ai fait la distinction entre une pension et de l'assistance. En effet, on a droit à une pension dont on n'aura peut-être pas besoin, mais on n'a pas le droit de recevoir une assistance dont on n'a pas besoin. Voilà qui doit être bien clair. Et si je dis que la pension doit être universelle, c'est que je la considère comme un droit du travailleur arrivé à l'âge de 60 ans. Quant à l'argent que va recevoir celui qui n'en a pas besoin, on peut être assuré qu'il retournera vite d'où il est parti, soit au trésor national, par le truchement de l'impôt sur le revenu.

• (3.10 p.m.)

Comme la pension de sécurité de la vieillesse est impossible, tous les inspecteurs de tous les bureaux d'impôt du Canada verront à récupérer ce qui est dû. De deux maux, il faut choisir le moindre!

Nous sommes mieux de n'avoir qu'un seul bureau de perception, puisque le système financier actuel l'exige. On devra régler les comptes de tous les contribuables plutôt que de continuer à alimenter les milliers de bureaux qui